

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule prévention des risques

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Références : CPR/MR

Avis d'enquête publique
Commune de SAINT-SIGISMOND
Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de **SAINT-SIGISMOND**, la tenue d'une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles. Cette enquête se déroulera du **lundi 13 mars 2017 (9h) au vendredi 14 avril 2017 (17h30)**.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale ; la décision de l'autorité environnementale du 3 septembre 2015 est annexée à l'arrêté préfectoral de prescription du PPRN et consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie.

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé en mairie de Saint-Sigismond, où le public pourra, outre les permanences du commissaire enquêteur, en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des locaux (le lundi de 16h à 20h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h30), consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre ouvert en mairie ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-pprsaintsigismond@haute-savoie.gouv.fr ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Saint-Sigismond, place de la Lyre 74300 Saint-Sigismond).

Le PPRN sera également consultable pendant cette période, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie, à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/> ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à la direction départementale des territoires, 15 rue Henry Bordeaux à Annecy aux horaires d'ouverture suivants : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

Monsieur Jean-Pierre MATHON, directeur de la société TARMAC en retraite, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations, en mairie de Saint-Sigismond, les :

- **lundi 13 mars 2017 de 9h à 12h,**
- **mercredi 22 mars 2017 de 14h à 17h,**
- **jeudi 30 mars 2017 de 9h à 12h,**
- **lundi 10 avril 2017 de 16h à 19h,**
- **vendredi 14 avril 2017 de 14h30 à 17h30.**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées en mairie de Saint-Sigismond, à la préfecture de la Haute-Savoie et à la direction départementale des territoires pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront publiées sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie pendant un an.

La direction départementale des territoires de la Haute-Savoie est responsable du projet et, à ce titre, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (S.A.R. - Cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9). La décision d'approbation du PPRN sera prise, le cas échéant, par arrêté du préfet de la Haute-Savoie.

Le préfet